

FAITS MARQUANTS DE LA SBSTTA 22:

Mardi, 3 juillet 2018

La SBSTTA 22 s'est poursuivie mardi à Montréal. Les délégués ont discuté des points suivants de l'ordre du jour:

- Évaluation scientifique actualisée des progrès accomplis dans la réalisation d'une sélection d'objectifs d'Aichi pour la biodiversité et mesures pouvant être prises pour accélérer ces progrès;
- Aires protégées et autres mesures de conservation et de gestion améliorées (AMCG); et
- Diversité biologique marine et côtière: aires marines d'importance écologique ou biologique (AMIEB), gestion des débris marins et du bruit sous-marin d'origine anthropique, diversité biologique dans les zones d'eau froide, et planification de l'espace marin.

Un groupe de contact sur l'évaluation et gestion des risques liés aux organismes vivants modifiés s'est réuni dans la soirée.

Évaluation scientifique actualisée des progrès accomplis dans la réalisation d'une sélection d'objectifs d'Aichi pour la biodiversité

Le Secrétaire a présenté la documentation correspondante (CBD/SBSTTA/22/5, INF/5, INF/10, INF/23, INF/26, INF/30, INF/31, INF/32, INF/34, et INF/35).

Mark Rounsevell et Sonali Senaratna Sellamuttu, Co-Présidents de deux évaluations régionales dans le cadre de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), ont expliqué que la biodiversité est en déclin et que les objectifs d'Aichi ne seront pas atteints si l'on suit la tendance actuelle, et ont évoqué des options de politique pour atteindre ces objectifs.

Nichole Barger, auteur principal et coordinatrice de l'évaluation de l'IPBES en matière de dégradation des terres, a noté que la dégradation des terres est un problème omniprésent, systémique et qui va en empirant. Elle a signalé des options pour enrayer la dégradation des terres et remettre en état les terres dégradées.

De nombreux délégués ont déploré le manque de progrès dans l'enrayement de la perte de biodiversité, et ont appelé à faire davantage d'efforts. La NOUVELLE-ZÉLANDE, le ROYAUME-UNI, la SUISSE, l'INDE, l'OUGANDA et la JAMAÏQUE ont plaidé pour un libellé plus fort exhortant les Parties à accélérer les efforts de mise en œuvre.

L'ÉQUATEUR, le ZIMBABWE, le GUATEMALA, le PÉROU et le MAROC ont souligné le besoin d'améliorer l'accès aux ressources financières et technologiques. Le MAROC et la JORDANIE ont exhorté au renforcement des capacités. Le CAMBODGE a souligné que la plupart des cibles nationales et des Plans d'actions et stratégies pour la biodiversité au niveau national (NBSAP) n'ont pas été aussi ambitieux que les objectifs d'Aichi et, avec le CANADA, la SUÈDE et la NOUVELLE-ZÉLANDE, a souligné le besoin de se centrer sur les objectifs les moins avancés.

Le BRÉSIL, soutenu par le PÉROU, a proposé aux Parties de se focaliser sur la conservation des zones de biodiversité les plus significatives. La Serbie, au nom de l'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE (ECO), a appelé à combler les lacunes de connaissances au niveau régional identifiées dans les évaluations de l'IPBES.

Le Cameroun, au nom du GROUPE AFRICAÏN, avec l'Autriche au nom de l'UE, le PÉROU et le GUATEMALA, a mis en exergue le besoin d'orientations spécifiques sur la façon d'agir suivant les conclusions des évaluations et, avec l'OUGANDA et la

JAMAÏQUE, a appelé à soutenir des évaluations au niveau national. Le PÉROU a plaidé pour des orientations plus détaillées sur les options pour accélérer les progrès dans le sens des objectifs.

Le CANADA et la NOUVELLE-ZÉLANDE ont estimé que l'analyse des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi devrait être abordée dans le cadre du SBI. L'Australie a indiqué que les options pour accomplir des progrès dans la mise en œuvre des objectifs d'Aichi devraient tenir compte des circonstances nationales.

L'AFRIQUE DU SUD a souligné le manque de données appropriées pour communiquer les progrès accomplis et le besoin d'évaluations dans les domaines des sciences sociales. La BOLIVIE a appelé à reconnaître les diverses méthodologies pour évaluer la valeur et les fonctions de la biodiversité.

La FINLANDE a proposé de faire référence aux résultats de l'IPBES dans le projet de recommandation. La CHINE et l'UE ont suggéré de joindre les options pour accélérer les progrès accomplis en annexe au projet de décision.

L'UE a suggéré d'inviter le Secrétariat à analyser les résultats de l'IPBES dans la préparation du cadre post-2020. La CHINE, la FRANCE, la BELGIQUE et la FINLANDE ont appelé à une plus grande coordination avec d'autres processus internationaux, y compris le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (IIFB) a suggéré de prendre note des lacunes d'information en matière de connaissances socioéconomiques, autochtones et locales, et de faire usage des informations fournies dans les aperçus locaux de la biodiversité. Le WWF a suggéré de valoriser la biodiversité dans la prise de décisions économiques et de développement.

Le Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité (GYBN) a proposé un plan d'action à court terme pour renforcer la mise en œuvre, en exhortant à agir sur les objectifs les moins avancés. L'UICN et Birdlife International ont souligné le besoin d'un plan d'action concret pour réaliser les objectifs d'Aichi.

L'IPBES a fait savoir qu'elle est en train de finaliser son évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, et a invité les Parties à faire part de leurs réactions.

Un document de séance sera préparé.

Aires protégées et autres mesures de conservation et de gestion améliorées

Le Secrétaire a présenté la documentation correspondante (CBD/SBSTTA/22/6, INF/6, et INF/7).

L'Autriche, au nom de l'UE, avec le soutien de la NORVÈGE, a demandé davantage de clarté sur les principes directeurs et, avec le JAPON et le ROYAUME-UNI, a estimé que ces principes devraient s'appliquer avec souplesse et au cas-par-cas. Le GUATEMALA, soutenu par l'ÉQUATEUR, a souligné l'importance de reconnaître les mesures de conservation complémentaires, notamment celles prises par les peuples autochtones et communautés locales (PACL). Les MALDIVES ont suggéré d'élargir la définition des AMCG pour ajouter des valeurs économiques aux valeurs culturelles et spirituelles. L'Australie, l'INDONÉSIE et les ETATS FÉDÉRÉS DE MICRONÉSIE ont appelé à la souplesse pour prendre en compte les circonstances nationales. L'Australie et le ROYAUME-UNI ont proposé une plus grande reconnaissance du rôle des PACL. La SUISSE a mis en exergue que les AMCG pourraient permettre d'augmenter la connectivité entre les aires protégées, et a appelé à clarifier les définitions de la conservation in-situ et à décrire clairement les résultats positifs que les AMCG

pourraient permettre d'obtenir. La FRANCE, avec le soutien du ROYAUME-UNI, a proposé que la CdP adopte la définition des AMCG et prenne note des directives et des critères.

De nombreuses Parties ont appelé à renforcer les capacités pour soutenir la gouvernance des aires protégées. La NOUVELLE-ZELANDE a estimé que les orientations proposées établissent un bon équilibre entre souplesse et promotion de l'intégrité dans l'établissement de rapports. L'AFRIQUE DU SUD a suggéré « d'inviter » plutôt que « d'exhorter » les Parties à appliquer les orientations, car celles-ci sont volontaires. L'INDE a suggéré, avec la BELGIQUE, que les critères pour identifier les AMCG devraient être le reflet de considérations de gestion à long terme et a noté, avec la FRANCE, que les valeurs culturelles et spirituelles peuvent ne pas être applicables à toutes les AMCG.

La BELGIQUE, avec le ROYAUME-UNI, a souligné le rôle des AMCG en complément aux aires protégées. La FINLANDE a requis la clarification de la définition et de la distinction entre les aires protégées et les AMCG. Le MEXIQUE a souligné le besoin d'assurer la récupération des écosystèmes dégradés.

Le CANADA a soutenu la définition, les principes directeurs et les critères proposés et, avec le MALAWI et les SEYCHELLES, a noté qu'ils devraient être appliqués avec souplesse. L'ALLEMAGNE a déploré qu'en dépit de l'augmentation du nombre et de la taille des aires protégées désignées, la qualité soit un sujet de préoccupation.

La RÉPUBLIQUE DE CORÉE a attiré l'attention sur les terrains et eaux militaires, et a invité les Parties à soutenir un dialogue en vue de mécanismes de coopération transfrontières. La Géorgie, au nom de l'ECO, a souligné l'importance des directives volontaires pour intégrer les aires protégées et les AMCG dans un paysage terrestre et marin plus large.

La BOLIVIE a souligné le besoin d'intégrer des objectifs socioéconomiques dans la gestion des aires protégées et des AMCG. La SUEDE a souligné l'importance des AMCG pour la préservation des zones placées sous gestion des PAUL et au-delà de la juridiction nationale.

Le SRI LANKA et le MALAWI ont soutenu l'échange d'études de cas et de meilleures pratiques.

Le BRÉSIL a souligné l'importance de préserver la nature volontaire des directives, et a estimé que la liste des critères ne devrait pas être considérée comme exhaustive, et qu'elle devrait être appliquée au cas-par-cas.

La JAMAÏQUE a estimé que la définition des AMCG devrait également tenir compte des effets positifs de la conservation ex-situ, et a appelé à la souplesse dans l'application des critères d'identification conformément aux circonstances nationales.

Le PNUE a encouragé les Parties à envisager les AMCG dans le contexte des Conventions des mers régionales. La FAO a salué la reconnaissance des AMCG comme opportunités d'engagement intersectoriel dans la conservation de la biodiversité, susceptibles d'inclure les petites communautés de pêcheurs.

L'UICN a exprimé sa disposition à soutenir les Parties dans l'interprétation et la mise en œuvre des orientations relatives aux AMCG, et a invité les Parties à contribuer à la plateforme en ligne Panorama en transmettant leurs études de cas. MedPAN a signalé le rôle des réseaux régionaux dans la consolidation des efforts de protection de la biodiversité marine.

Le GYBN a appelé à mieux reconnaître les PAUL et, en particulier, les femmes en tant que gardiennes des ressources naturelles, y compris les NBSAP. Le CONSORTIUM ICCA a appelé à consigner la reconnaissance des PAUL et des femmes en tant que « titulaires de droits, et non simplement en tant que parties prenantes ».

Un document de séance sera préparé.

Diversité biologique marine et côtière

Moustafa Fouda (Égypte), Président du Groupe consultatif sur les AMIEB, a fait rapport de la première réunion. Il a noté que le groupe a tenu des discussions encourageantes sur, *entre autres*: Le manuel de formation correspondant aux AMIEB; la reconnaissance des savoirs traditionnels dans la description et l'identification des AMIEB; les approches pour améliorer la fonctionnalité des mécanismes de dépôt et d'échange d'information des AMIEB; et l'identification de thèmes pour de futurs travaux à court et long terme.

Le Secrétariat a présenté la documentation correspondante (SBSTTA/22/7 et Add.1, et 19 documents d'information).

La RÉPUBLIQUE DE CORÉE a réitéré sa proposition émise à la CdP 13 concernant un système de vérification par des pairs des processus liés aux AMIEB.

Le DANEMARK a souligné que l'identification des zones à partir des critères des AMIEB n'implique pas d'exigences en termes de gestion. La GRECE a appelé à supprimer les mentions à un « suivi » ainsi que le concept d'« AMIEB en danger ».

Le DANEMARK, la FRANCE, le BRÉSIL, la GRECE, le ROYAUME-UNI et la JAMAÏQUE ont souligné que la modification des AMIEB existantes et l'identification de nouvelles AMIEB doivent se faire dans le respect des droits souverains et de la juridiction des États côtiers.

La GRECE a appelé à reconnaître le rôle central de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) comme cadre juridique régulant les activités dans les océans, et, avec la JAMAÏQUE, à prendre en compte les discussions en cours dans la négociation relative à la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (BADJN).

La CHINE a averti que le processus de modification ou d'identification d'AMIEB doit continuer à être rigoureux. L'INDONÉSIE et d'autres ont souligné la nécessité de transparence dans la définition des AMIEB.

Le JAPON, la SUEDE, la FINLANDE et la JAMAÏQUE ont appelé à intégrer davantage les options pour la modification et la description des AMIEB, et à simplifier le processus. Le COSTA RICA, la MALAISIE, la JORDANIE, les MALDIVES, et les SEYCHELLES ont appelé à intensifier le renforcement des capacités.

La BELGIQUE a soutenu une procédure de modification souple et rentable. Le COSTA RICA et la FINLANDE ont soutenu la définition de critères permettant de différencier les modifications mineures des majeures.

Le BRÉSIL a sollicité la diffusion de sa proposition sur les méthodologies distinctes à appliquer pour la modification et l'identification d'AMIEB suivant qu'elles relèvent de la juridiction d'un État, de celle de plusieurs États, qu'elles soient situées au-delà de la juridiction nationale ou à la fois dans et hors juridiction nationale.

SINGAPOUR a soutenu la proposition selon laquelle un ou plusieurs États concernés puissent demander la modification des AMIEB existantes, et la JAMAÏQUE a estimé que cela devrait se faire en consultation. La NOUVELLE-ZELANDE a souligné l'importance de promouvoir la transparence, l'objectivité et l'analyse fondée sur les données, et a estimé que les États adjacents devraient être notifiés de la modification d'AMIEB situées hors juridiction nationale. L'INDE a souligné l'impératif de consulter les États côtiers sur les AMIEB transfrontières.

La FINLANDE a appelé à définir des « réseaux régionaux d'experts » à consulter dans le cadre du processus d'AMIEB.

De nombreuses Parties ont appelé à inclure dans la recommandation des références aux décisions et travaux précédents sur les autres questions marines, notamment le bruit sous-marin, l'exploitation minière sous-marine, et la biodiversité dans les eaux froides, et ont appelé à porter davantage d'attention à la question des débris marins, notamment aux microplastiques.

Le MEXIQUE a souligné l'importance d'intégrer les préoccupations en matière de biodiversité dans le secteur de la pêche. La SUEDE, le JAPON, les SEYCHELLES et la RÉPUBLIQUE DE CORÉE ont mis en exergue l'Initiative océans durables (IOD). Le Turkménistan, au nom de l'ECO, et le MAROC ont salué les activités de renforcement des capacités et de partenariat dans le cadre de l'IOD.

La Division des affaires océaniques et du droit de la mer des Nations Unies a présenté les avancées récentes dans l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la BADJN dans le cadre de la CNUDM.

Le PNUE a souligné la collaboration avec la CDB et la FAO sur un dialogue mondial avec les organisations régionales de pêche et les organisations des mers régionales.

L'IFB a suggéré que les PAUL soient en mesure de proposer de nouvelles AMIEB aux États concernés et au Secrétariat de la CDB. La Présidente a établi un groupe de contact facilité par Moustafa Fouda.

Dans les coulloirs

En plénière, le Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité (GYBN) a appelé les gouvernements à stopper le cercle vicieux de la mise en place d'objectifs et de l'échec à les atteindre. Les jeunes délégués du Réseau ont rappelé à leurs aînés qu'en 2009, l'ancien Secrétaire exécutif de la CDB, Ahmed Djoghlaif, avait promis que l'erreur d'adopter les Cibles 2010 de la biodiversité sans en identifier les moyens de mise en œuvre ne se répéterait pas à la CdP 10 de Nagoya, où les objectifs d'Aichi ont été adoptés. Cependant, les évaluations de l'IPBES présentées dans la matinée montrent que les mesures prises à ce jour ne sont pas toujours conformes au niveau d'ambition du Plan stratégique de la CDB. La déclaration du GYBN faisait écho aux inquiétudes de beaucoup dans la salle de conférence, avec des avertissements sur le temps qui presse et le besoin de prendre des actions concrètes pour résoudre les évidentes défaillances de la réponse mondiale à la perte de biodiversité.